

Testamento s'adosse à plusieurs assureurs pour accélérer sa croissance

La startup Testamento, spécialisée dans la gestion testamentaire, annonce ce jeudi un tour de table de 3 millions d'euros, bouclé auprès de La France Mutualiste, Allianz et Malakoff Médéric Humanis.

Temps de lecture : minute

7 février 2019

Grande première pour Testamento ! La startup spécialisée dans la démarches liées à la succession annonce ce jeudi avoir bouclé une levée de fonds de 3 millions d'euros auprès de trois poids lourds du secteur assurantiel : La France Mutualiste, Allianz via son fonds InnovAllianz et Malakoff Médéric Humanis via son fonds MM Innov'. Un aboutissement pour la jeune pousse, qui avait à coeur de faire entrer des corporates à son capital.

Davantage qu'une opération financière, ce tour de table découle d'alliances commerciales déjà nouées avec ces investisseurs. Testamento a développé depuis plusieurs mois deux offres à destination des assureurs : l'une permettant d'intégrer les services de la startup (testament en ligne, gestion des volontés extra-patrimoniales, gestion des biens importants...) aux offres prévoyance d'assureurs partenaires, au premier rang desquels figure April, et une autre dédiée à la gestion de bénéficiaires. Un logiciel en SaaS permet aux assureurs d'intégrer tout un panel de fonctionnalités à leur propre site et de mettre en relation leurs assurés avec des experts de la question pour les guider dans leurs choix.

Après avoir séduit le grand public, la jeune pousse souhaite donc accélérer le développement commercial de ses offres dédiées aux professionnels. Pour cela, son équipe de 13 personnes s'étoffera dans les prochaines semaines de 15 nouvelles recrues, principalement des profils commerciaux et des développeurs. Et ce n'est pas le seul projet que Testamento a dans ses cartons. La startup réfléchit aussi à se lancer à l'international. *"La France est un pays de droit latin, ce qui nous donne la capacité de pouvoir adapter notre solution aux autres pays, notamment européens, qui utilisent ce même système légal"*, souligne Virgile Delporte, fondateur de Testamento.

Article écrit par Geraldine Russell